

La lettre d'informations des locataires de Nanterre Coop' Habitat



EDITO

L'année 2022 se termine. Nous pensions tou-tes que 2021, avec la continuité de la Covid-19, la guerre sur le continent européen, le début de la flambée des prix de l'énergie, ..., nous avait réservé suffisamment de difficultés.

Malheureusement, 2022 a aussi connu son lot de problèmes. Inflation record, pouvoir d'achat en berne, crises écologique et énergétique accentuées, ... Et la crise du logement ne fait que se renforcer, d'autant que le désengagement de l'Etat ne fait qu'augmenter.

C'est le sens de la motion adoptée par les administrateur-rices de la Coop' : alerter sur une situation de plus en plus préoccupante, et demander un engagement général pour inverser la tendance.

Convention pour une meilleure tranquillité résidentielle, gouvernance participative avec les nouveaux représentant-es des locataires, évolutions des organisations et des services, ... L'ensemble des équipes de la Coop' agit au quotidien malgré tous ces aléas.

Un investissement qui se poursuivra encore l'année prochaine.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

LES NOUVEAUX REPRÉSENTANT.ES DES LOCATAIRES ÉLU.ES

Ce vendredi 9 décembre, les équipes de la Coop' ont procédé aux dépouillements des votes des locataires pour élire leurs représentant-es.

Et, ce sont 1 502 votants qui se sont prononcés, soit 14.53 % de locataires qui se sont exprimé-es.

A l'issue de ces dépouillements, effectués sous le contrôle d'un huissier et en présence des différentes listes candidates, les résultats sont établis :

67.5 % pour la CNL ; 16.72 % pour l'UNLI ; 16.31 % pour la CGL.

Les trois représentant-es élu-es sont ainsi : **Joseph RIDOLFI** et **Nadine VILLIN** pour la CNL Nanterre, **Anne-Claire GAUDIN** pour l'UNLI Nanterre.

Après le verdict des urnes, la désignation de ces nouveaux représentant-es au Conseil d'administration de la Coop' sera présent-e à la prochaine Assemblée générale, pour un début de mandat au mois de juin 2023, pour une durée de 4 ans.



FACE À LA CRISE DU LOGEMENT, LES ADMINISTRATEURS DE LA COOP' ADOPTENT UNE MOTION.

Lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2022, une motion a été votée alertant sur la situation préoccupante pour l'avenir du logement.

C'est à l'unanimité de ses membres que le Conseil d'administration a statué. Crise du logement, crise énergétique, dépenses en hausses, désengagement de l'Etat, ... Devant tous ces coups durs, qui impactent les organismes HLM et touchent durement les locataires, Nanterre Coop' Habitat alerte sur cette situation, et interpelle l'ensemble des entités compétentes pour enrayer cette spirale infernale.

Retrouvez l'intégralité de la motion adoptée sur notre site internet (rubrique «Nos actualités»).



A partir du 1^{er} janvier 2023, les horaires et présences en loge de vos interlocuteurs de proximité changent.

Acteur majeur de la Coop', les 51 gardien-nes du patrimoine sont à votre écoute et à votre contact. Pour renforcer encore cette proximité, ce sont de nouveaux horaires et organisations qui seront en place l'année prochaine.

Déjà, vos gardien-nes sont continuellement joignables durant leurs horaires de travail. Et, c'est dès 14h00 (et non plus 14h30) que vous pourrez les joindre en début d'après-midi. Bien sûr, les astreintes sont maintenues en dehors de ces heures de travail, pour les urgences, en appelant sur la ligne fixe de votre gardien-ne.

Aussi, des temps de permanences physiques en loge sont consacrés chaque jour. Pour assurer ce contact direct, cette organisation sera homogène pour toutes les résidences de la Coop'.

Enfin, lorsque vous appelez votre gardien-ne, celui/celle-ci peut être en intervention. N'hésitez pas à lui laisser un message sur son répondeur pour qu'il/elle puisse vous recontacter ultérieurement.

Aussi, retrouvez dans l'affiche ci-dessous toutes les informations et tous les horaires de la nouvelle organisation 2023.

Adapté-es pour un service de proximité renforcé.

Nanterre Coop' Habitat **CitéINFO**
 siege@nanterre-coop-habitat.fr

VOTRE GARDIEN·NE

Mme ou Mr
 Vous pouvez le joindre au :
 01 XX XX XX XX
 Adresse

	DU LUNDI au JEUDI	VENREDI
HORAIRES DE PRÉSENCE EN LOGE	8h30 - 9h00 17h30 - 18h30	8h30 - 9h00
HORAIRES DE TRAVAIL	8h30 - 12h00 14h00 - 18h30	8h30 - 12h00 14h00 - 16h30
URGENCES en dehors des heures de travail, soir et week-end	Astreinte au numéro de téléphone de la loge	

VOTRE ANTENNE
 XXXXXXXX
 XX XXXXXXXX XXXXX
 01 47 XX XX XX



UNE CONVENTION SIGNÉE POUR UN CADRE RENFORCÉ

Vous aviez été informé-es de la convention de partenariat entre la préfecture des Hauts-de-Seine, le procureur de la République du tribunal de Nanterre et des bailleurs sociaux du département, relative à la sécurité et à la tranquillité des résident-es.

Depuis le début du mois de décembre, l'ensemble des parties prenantes de ladite convention l'a enfin signée. Aussi, le cadre de travail est formalisé pour renforcer les liens, les échanges entre toutes ces composantes compétentes en termes de tranquillité résidentielle.

L'objectif poursuivi : mieux prendre en charge et traiter les problématiques de tranquillité, une meilleure réactivité des un-es et des autres pour intervenir au mieux et solutionner les difficultés.

Convention signée, partenariats renforcés, la Coop' mieux outillée.

EN CETTE FIN D'ANNÉE, PASSEZ DE BONNES FÊTES.

Toutes les équipes de Nanterre Coop' Habitat vous souhaitent de très belles fêtes.

Malgré les difficultés, malgré les différentes crises traversées, la Coop' restera encore et toujours à votre service pour ces prochaines années.



SUITE À PLUSIEURS INCENDIES, DES ATTENTIONS À PARTAGER.

Ces dernières semaines, plusieurs locataires de la Coop' ont malheureusement été touché-es par des incendies dans leurs résidences.

Au Parc Sud, au Petit-Nanterre, plusieurs départs de feu ont eu lieu. Un premier incendie volontaire a fortement impacté une résidence. Un deuxième a été occasionné par un jerrycan d'essence entreposé dans un logement.

Fort heureusement, aucune victime n'est à compter, mais ces incendies ont détruit des logements, des parties communes, et entraînent de grosses difficultés pour les locataires mitoyens.

Ces graves incidents doivent tou-ttes nous interpeler. Respect du règlement intérieur, aucun engin ou éléments inflammables dans les logements. **La vigilance collective est de mise.**